



### Festival de Cannes : la Quinzaine des réalisateurs dévoile ses atouts

Pour sa 54<sup>e</sup> édition, la sélection parallèle à vocation tête chercheuse annonce une programmation alléchante, entre découvertes, gros casting et signatures estimées. Sur les radars : les Cinq Diables, de Léa Mysius avec Adèle Exarchopoulos (photo), God's Creatures, cosigné par les Américaines Anna Rose Holmer et Saela Davis, ou Fogo-fátuo, du Portugais João Pedro Rodrigues, qu'on n'est pas fâchés de retrouver. PHOTO LE PACTE

## «Je peux comprendre que certains souhaitent rejoindre la majorité. Est-ce qu'ils le l'ont par enthousiasme ou par nécessité? Je ne sais pas.»



**ÉDOUARD PHILIPPE**  
ex-Premier ministre  
faussement naïf

Le trolling du jour est signé Edouard Philippe. Le président d'Horizons a profité d'une interview au Figaro, mardi, pour s'en prendre à ses ex-compagnons de droite tenus par l'avenir Macron. Il faut dire que l'ex-Premier ministre cuve une rancœur depuis son transfert à Matignon, moment qui lui a valu d'être taxé de «traître en chef» par ses chers amis Les Républicains. «Ce que je sais, c'est qu'il y a encore un mois, LR expulsait de ses rangs ceux qui voulaient travailler avec la majorité en les traitant de traîtres. Moi en 2017, Eric Woerth en 2022. Peut-être les choses ont-elles changé depuis...» observe-t-il. Na na nère.  
**Extrait de Chez Poi, notre newsletter politique quotidienne**

# Deliveroo condamnée, on peut continuer de faire comme si de rien n'était

Une décision historique. Pour la première fois en France, une plateforme de l'ère de l'ubérisation, Deliveroo, a été condamnée, mardi, par la 31<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris pour travail dissimulé. Jusqu'à présent, les contestations s'étaient tenues au conseil des prud'hommes, où l'on arbitrait au cas par cas. Les plateformes redoutaient peut-être condamnées : un livreur seul doit faire preuve de patience et d'abnégation avant l'instruction de son dossier. Cette fois, la symbolique est forte. L'entreprise a été poursuivie au pénal sur des constats de l'inspection du travail, l'amende maximale prononcée (375 000 euros), et c'est

tout le modèle de ces entreprises qui est remis en cause. Depuis qu'elles se sont implantées en France, ces firmes ont fait le choix de recourir à des auto-entrepreneurs. Elles y ont vu une vision renouvelée de notre société : plus de libertés aux travailleurs qui, pour la plupart, «souhaitent être leurs propres patrons». Ces entreprises ne sont pas rentables, mais se livrent une concurrence acharnée. D'année en année, elles vont compenser ce déficit en réduisant les rémunérations des travailleurs tout en prétextant que c'est pour leur bien. C'est là où l'émancipation devient aliénation : elles créent des po-

ches de travailleurs précaires – souvent sans papiers – obligés d'accepter ces règles. Et maintenant ? On peut continuer de faire comme si de rien n'était. S'asseoir sur terrasses, regarder les livreurs défilier. Ecouter les récits des chauffeurs de VTC épuisés par le rythme imposé pour gagner à peine un smic, et leur donner un pourboire pour se déculpabiliser. Commander un sac de courses livrées en trente minutes et se promettre que c'est «exceptionnel». Ces entreprises ont une capacité d'adaptation jamais vue. Partout où elles ont reçu des condamnations similaires, elles ont ajusté leur modèle. Deliveroo, jugée en

France pour des faits datant de 2015 à 2017, s'est déjà accommodée pour ne plus être pincée. On peut aussi décider de rompre les conditions d'un débat de société sur la pérennité de ces entreprises. Au cours de l'audience, l'un des avocats de Deliveroo s'est étonné qu'elle ait parfois pris des airs de «forum politique». Le sujet est évidemment politique, et il revient aux gouvernements de légiférer sur le sujet. C'est aussi à nous, clients, de montrer des signes de protestation. A défaut, ces entreprises poursuivront leur croissance effrénée et bien d'autres verront le jour.  
**GURVAN KRISTANADJAJA**

# Viols au Rwanda: «Le rôle de l'armée française reste tabou»

Dans le documentaire *Rwanda: le Silence des mots* – disponible sur Arte.fr depuis mardi et diffusé samedi à 18h35 sur la chaîne –, trois femmes rwandaises ont accepté de témoigner, pour la première fois depuis 1994, des viols qu'elles auraient subis de la part de militaires français, censés les protéger. En 2004, des militaires ont été entendus par la justice. Tous nient avoir participé à des viols. De plus, rien. Il aura fallu la rencontre entre le réalisateur Michaël Sztanke et l'auteur-compositeur Gaëll Faye, rendu célèbre par son roman *Petit Pays* et dont la famille a été en partie décimée par le génocide, pour que ce drame resurgisse. Gaëll Faye a répondu à nos questions. **Pourquoi faire ce documentaire aujourd'hui?** Un peu par colère. Il y a eu certes un rapprochement entre la France et le Rwanda sous la présidence Macron. Une volonté de solder les



**INTERVIEW**

comptes du passé. Le Président a commandité une commission chargée d'examiner les archives existantes, sous la direction de l'historien Vincent Duclert, puis Macron s'est rendu à Kigali il y a un an. Mais il s'est contenté de dire que «les tueurs n'avaient pas de visages français». Et rien dans le rapport Duclert n'évoque ces viols dont sont accusés des soldats français. On a l'impression que vingt-huit ans plus tard, on peut taper sur les politiques aux commandes à l'époque, mais

qu'évoquer le rôle de l'armée française reste tabou. **Comprenez-vous que certains expriment des doutes sur rapport à ces viols monstresux?** Avec Michaël Sztanke, on a recueilli les témoignages de ces trois femmes qui nous ont fait confiance. On n'aurait jamais fait ce film si elles n'avaient pas porté plainte. Or, non seulement ces plaintes ont été jugées recevables

en 2010 par la justice française, mais elles l'ont été au titre imprescriptible de «crimes contre l'humanité». Ce qui suggère que c'est peut-être parce qu'elles étaient justement tutsies, et donc déjà ciblées par les chefs d'orchestre rwandais du génocide, qu'elles ont été également violées par des soldats français. Qu'est-ce qui a pu les pousser à aller chercher ces jeunes filles traumatisées avec leurs armes pour les violer? Comprendre ce qui se passait dans leur tête est d'une importance capitale. **C'est une histoire qui concerne donc la France autant que le Rwanda?** Evidemment. J'ai envie de dire au spectateur français : regarde ce qui a pu être commis en ton nom ! On voit bien aujourd'hui qu'il y a une nouvelle sensibilité aux violences faites aux femmes. Concessa, Marie-Jeanne et Prisca ont connu le même drame et temps écoulé n'y change rien. Pour elles aussi, la nécessité de la justice est la seule voie qui leur permettra de dépasser ce qu'elles ont vécu.  
**Recueilli par MARIA MALAGARDIS**

**Libération ABONNEZ-VOUS**

Offre intégrale 29,90€ par mois

Sont plus de 90% de réductions en rapport au prix de vente en kiosque. CDB à 49€ 90. Sans engagement possible maximum 2022/2023.

A découvrir et renommer sous enveloppe affranchie à Libération. Service abonnement Libération, 45 Avenue du Général Leclerc, 60643 CHANTILLY CEDEX. Offre réservée aux particuliers.

**Oui, je m'abonne à l'offre intégrale Libération.**

Mon abonnement intégral comprend la livraison chaque jour de Libération et chaque samedi de Libération week-end par portage<sup>14</sup>. L'accès au site et à l'application Libération sans publicité + des newsletters exclusives.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville \_\_\_\_\_ N° de téléphone [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
(obligatoire pour profiter des services numériques et accéder à votre espace personnel sur libération.fr)

**Règlement par carte bancaire.** Je serai prélevé de 29,90€ par mois (au lieu de 64€, prix au numéro). Je ne m'engage sur aucune durée, je peux stopper mon service à tout moment.  
Carte bancaire N° \_\_\_\_\_  
Expire le \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ année \_\_\_\_\_

**Règlement par chèque.** Je paie en une seule fois par chèque de 299€ pour un an d'abonnement (au lieu de 632€, prix au numéro).

(1) Cette offre est valable jusqu'au 31/03/2023 en France métropolitaine. La livraison est assurée par un porteur avant 18h dans plus de 100 villes, les autres communes sont livrées par voie postale. Conformément à l'article L22-18 du Code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours après installation de votre abonnement. Pour être plus sûr, vous pouvez contacter le service client à l'abonnement@liberation.fr, et le cas échéant, la période de votre abonnement, illi inscription aux newsletters de Libération. (1) Inscription sur www.liberation.fr, et le cas échéant, en acceptant les conditions générales d'utilisation de Libération, vous autorisez Libération à vous envoyer par email des offres et informations promotionnelles, conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit de accès, de rectification, d'effacement et de opposition au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, contactez nous à votre compte abonné ou contactez Libération à l'adresse suivante: Libération, Service Client - Données Personnelles, 45 Avenue du Général Leclerc - 79119 Paris, en joignant de votre identité. Pour toute information complémentaire, contactez notre Politique des Données Personnelles.